



DECISIONS  
DE LA  
COMMISSION  
DE DISCIPLINE  
DU MOIS DE  
SEPTEMBRE  
2024

PV	Motifs	Clubs	Décisions	Amendes
01	Crachats, menaces et insultes à l'encontre d'un Officiel	ENTENTE SUD GASCOGNE	<b>1 AN</b> de suspension ferme	193 €
02	Faute grossière à l'encontre d'un joueur	COLOGNE F.C.	<b>3 MATCHS</b> de suspension ferme dont le match automatique	55 €
03	Acte de brutalité/coup à l'encontre d'un joueur hors action de jeu	CONDOM F.C.	<b>7 MATCHS</b> de suspension ferme dont le match automatique	223 €
04	Comportement obscène à l'encontre d'un Officiel au cours de la rencontre	COLOGNE F.C.	<b>7 MATCHS</b> de suspension ferme	65 €
04	Faute grossière à l'encontre d'un joueur	U.S. SIMORRE	<b>4 MATCHS</b> de suspension ferme dont le match automatique	55 €
04	Acte de brutalité/Coup à l'encontre d'un joueur à l'occasion d'une action de jeu	S.C. SOLOMIAC	<b>4 MATCHS</b> de suspension ferme dont l'automatique	173 €
04	Acte de brutalité / Coup à l'encontre d'un joueur en dehors de toute action de jeu	MAUVEZIN F.C.	<b>7 MATCHS</b> de suspension <b>dont 3 avec sursis</b>	173 €
04	Faute grossière à l'encontre d'un joueur	R.B.A. F.C.F.	<b>3 MATCHS</b> de suspension ferme dont le match automatique	55 €